

construction en siège exploitation

Par **lucie32**, le **07/04/2009** à **17:22**

Nous sommes agriculteurs et nous voulons actuellement construire une maison individuelle en tant que siège d'exploitation.

J'aurais voulu savoir si plus tard il était possible de la vendre (à n'importe qui, pas forcément à un agriculteur).

Et si mes enfants en héritent, s'il peuvent la vendre à n'importe quelle autre personne qui n'est pas agriculteur. Ou s'il la garde pourront-ils y faire des travaux tel qu'une piscine ou autre?

merci par avance